



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit agricole

Question écrite n° 11295

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le fait que la loi no 88-50 du 18 janvier 1988 (JO du 19 janvier 1988) dite de mutualisation de la Caisse nationale de credit agricole prévoit en son article 10 que les conditions de rattachement et du detachement des agents fonctionnaires de l'etablissement seront fixees par decret pris dans le delai de six mois a compter de sa publication. Il faut donc que les administrations de tutelle prennent, dans les meilleurs delais, la decision de rattachement des corps de fonctionnaires de la CNCA Il lui demande les mesures qu'il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - L'article 10 de la loi du 18 janvier 1988 ayant procede a la privatisation par voie de mutualisation de la Caisse nationale de credit agricole prévoit, en effet, le rattachement des corps des fonctionnaires de la caisse a l'Etat et la possibilite pour les agents de demander leur detachement aupres de la societe pour une duree de douze ans. Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le rattachement a l'Etat devait etre mis en oeuvre par un decret en Conseil d'Etat pris dans un delai de six mois a compter de la transformation de la caisse en societe anonyme. L'elaboration immediate de ce texte s'est heurtee a des difficultes. Afin que puissent etre preparees des dispositions aussi adaptees que possible a la situation et aux ambitions individuelles des 850 fonctionnaires concernes, la direction de la caisse a ete invitee a proceder, a titre indicatif, a une enquete aupres des agents pour connaitre leurs souhaits quant aux options que leur offre la loi. Des que les resultats de cette enquete, a present terminee, auront ete exploites, les ministeres charges du budget et de l'agriculture se concerteront pour proceder a l'elaboration du decret prevu par la loi. Les organisations syndicales representatives des agents seront, bien sur, consultees.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11295

Rubrique : Banques et etablissements financiers

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1505